



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 39927

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur sur les résultats de l'essai comparatif publié récemment par l'Institut national de la consommation et relatif aux éthylotests. L'INC affirme en effet que sur 11 produits testés 6 donnent des résultats erronés. Il le remercie donc de bien vouloir lui faire savoir s'il entre prochainement dans ses intentions de rendre obligatoire l'homologation de ces appareils avant commercialisation ainsi qu'une révision des normes d'homologation.

Texte de la réponse

L'alcool est responsable de nombreux accidents de la route. L'abaissement à 0,5 gramme du taux d'alcoolemie toléré au volant incite désormais les automobilistes à se contrôler eux-mêmes, d'autant que ce taux est variable d'une personne à l'autre en fonction notamment du sexe et du poids. À cette fin, de nombreux éthylotests sont actuellement mis sur le marché. Une enquête est actuellement menée sur ces produits par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et, au vu de ses résultats, les pouvoirs publics prendront les mesures qui s'imposent.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39927

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : finances et commerce extérieur

Ministère attributaire : finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3212

Réponse publiée le : 5 août 1996, page 4274